



## CHSCT DU 6 MAI 2021 à 14h00

### Compte rendu FSU

La FSU intervient en amont de ce CHSCT pour alerter la direction de l'AEFE concernant la situation d'un établissement où les personnels subissent des conditions de travail et de management loin des standards français liés au conventionnement. Les personnels craignent des représailles et la FSU a donc demandé à l'AEFE d'être très vigilante et de protéger les agent-es. En raison de la souffrance exprimée par les personnels de droit local ou détachés, il est tout à fait possible que cette situation doive être évoquée lors du CHSCT du 17 juin prochain.

#### **Introduction du directeur**

##### **Point de situation sur le réseau**

224 établissements sont en présentiel (43%), 227 établissements en distanciel (43%), 76 établissements en hybride (14%). Il s'agit du plus fort taux d'établissements en distanciel depuis le début de l'année scolaire, conséquence l'évolution de la situation épidémique dans le monde.

Taux de présentiel par zone : 95% Afrique, 56% en Asie avec une dégradation durant les trois dernières semaines, 53% au Maghreb et dans l'Océan Indien (notamment liés à Madagascar et à Maurice), 31% en Europe, 24% en Amérique et 11% au Moyen et Proche Orient. L'état sanitaire particulièrement préoccupant en Inde a conduit l'Agence à autoriser les personnels vulnérables à travailler à distance depuis la France.

Le panorama est assez sombre, mais le Directeur garde néanmoins l'espoir d'une éclaircie avec la vaccination.

##### **Campagne de vaccination**

Le Directeur rappelle que cette question dépend du MEAE avec qui l'AEFE a un dialogue permanent. Le MEAE s'inscrit dans le cadre de la stratégie vaccinale nationale et la situation des Français-e-s de l'étranger est prise en compte, en fonction de la disponibilité des vaccins et de la situation du pays. Dans cette démarche, le Directeur nous affirme que les personnels du réseau sont effectivement intégrés par le Ministère. Concernant les campagnes de vaccination locales, le Directeur rappelle ce qu'il a présenté le 2 avril en réunion COVID.

Pour les pays où les vaccins ne sont pas disponibles ou non homologués, c'est l'Ambassade qui doit être sollicitée. Le MEAE a d'ores et déjà recensé 34 pays "prioritaires" où des vaccins ont été ou vont être envoyés. Ces doses seront administrées dans le cadre de la stratégie vaccinale française. En revanche, en Inde, c'est l'ensemble des adultes français qui seront vaccinés : 5000 doses ont été adressées à l'Ambassade. D'autres pays pourraient être concernés par cette mesure spécifique. Concernant l'envoi de vaccins, la FSU souhaite connaître les 34 pays.

Le Directeur souhaite faciliter la vaccination des agents qui reviennent cet été, pour réduire éventuellement les délais entre la première et la deuxième vaccination (début juillet et août). Le médecin conseil du MEAE répond que la priorité pour les agents à l'étranger n'est pas acquise pour l'instant au niveau interministériel. Ce n'est pas faute d'insister.

Le Directeur conseille aux personnels de prendre rendez-vous dès maintenant pour juillet sur les plateformes. Le médecin conseil du MEAE, précise qu'il n'est pas possible d'utiliser l'Astra Zeneca pour la vaccination pendant les congés car la période entre les deux injections (12 semaines) est trop longue. Pour les vaccins Pfizer et Moderna, les délais sont plus courts : ils sont donc plus appropriés pour les collègues revenant en France durant l'été. Le vaccin Janssen serait cependant la meilleure solution car une seule dose est nécessaire.

La FSU précise qu'à ce jour les inscriptions sur les plateformes telles que "vite ma dose" ne permettent pas encore de prendre des rendez-vous pour la période juillet-août. De plus, elle attire spécifiquement l'attention de l'Agence sur la vaccination pendant les congés d'été pour les personnels des pays de rythme sud ou ceux ayant des astreintes : les délais sont trop courts. Le Directeur répond qu'il va étudier la question attentivement pour tenir compte du délai nécessaire entre les deux doses.

La FSU fait état d'un consensus sur l'enjeu majeur de la vaccination, et ce, pour plusieurs raisons :

- la priorité est d'assurer la sécurité des personnels. Il est regrettable que la stratégie nationale ne prenne pas en compte la spécificité des personnels à l'étranger qui, dans certains pays, sont plus impactés par les nouveaux variants.
- l'ouverture des établissements est une question majeure pour le réseau mais le présentiel ne sera pérennisé que par une large vaccination

La FSU a pris acte de la note du 23 mars (recensement des personnes vulnérables auprès du médecin de l'Ambassade). Néanmoins, on fait face à deux situations problématiques : certains pays n'ont pas diffusé l'information, dans d'autres, la seule réponse apportée aux collègues est d'aller se faire vacciner en France pour les personnels sensibles ! Ce n'est pas acceptable ! Il y a à la fois un problème d'information et d'accès à la vaccination. La FSU demande à l'Agence de s'assurer de la transmission de cette note à tous les personnels. L'Agence et le MEAE doivent être proactifs en recensant les pays où aucune solution n'est proposée, en accompagnant les évolutions de la réglementation française (à partir du 15 juin, la vaccination sera ouverte en France à l'ensemble des personnels éducatifs, aussi les personnels en contact du public et notamment des jeunes doivent être prioritaires) et en facilitant l'accès au vaccin pour les personnels dans les postes. Il faut que le vaccin envoyé soit adapté au variant présent dans le pays.

Le directeur répond qu'un Comité technique ministériel du MEAE aura lieu le 17 mai, ces questions y seront certainement posées directement au Ministre.

La FSU demande à l'Agence d'engager une politique un peu souple pour le départ ou le retour des vacances pour pouvoir se faire vacciner en France. L'Agence devrait pouvoir accorder des ASA (autorisation spéciale d'absence) sur présentation d'un rendez-vous pour la vaccination. Ceci est particulièrement nécessaire là où l'épidémie explose et où les infrastructures hospitalières sont saturées.

### **Congés, quatorzaines**

Congés d'été des personnels du réseau. Le directeur affirme qu'on ne maîtrise pas encore tous les paramètres, les transports en particulier mais cette question retient l'attention de l'Agence.

Prise en charge des frais de quatorzaine. Il faudra attendre la délibération au CA du 24 juin qui devrait concerner tous les agents employés par l'Agence (détaché-e-s et PDL des EGD). Le directeur insiste pour que le retour des agents dans le pays d'accueil puisse permettre aux établissements de reprendre aux dates de rentrée prévues.

## **Ordre du jour**

### **1. Approbation des compte rendus**

Approbation du compte rendu de la séance du 15/12/2020 en attente de la prise en compte des modifications présentées en séance par la FSU

Approbation du compte rendu de la séance extraordinaire du 12/03/2021. Après prise en compte des modifications présentées par la FSU, le PV est adopté à l'unanimité.

## **2. Point de la situation sur l'établissement de Valence**

Le Directeur rappelle qu'il a chargé le Directeur adjoint (DA) de suivre personnellement le dossier. Ce dernier fait état de la situation dans l'établissement suite à la visite de la Direction de l'Agence et au dernier CHSCT. L'Agence assure un suivi quasiment quotidien de cet établissement. Deux groupes de travail se sont réunis afin de discuter autour du fonctionnement des instances et de la communication interne/externe. L'Inspection générale a été très réactive et trois inspecteurs généraux sont attendus au cours du mois de juin. Deux points d'étape ont été effectués entre la Direction de l'Agence et les représentant-e-s du personnel pour échanger sur les avancées, les progrès et les problèmes qui perdurent. Le prochain bilan sera effectué dans un mois. Le DA remercie les représentant-e-s du personnel de Valence pour leur disponibilité et leur implication. Le Directeur adjoint estime que, même si tout n'est pas réglé, les choses avancent dans le bon sens. Il espère pouvoir se rendre dans l'établissement dès que la situation sanitaire le permettra. Le DRH confirme ces propos et rappelle que la démarche engagée produira ses effets dans quelques semaines et qu'il faut donc un peu de temps pour que des résultats tangibles soient constatés.

La FSU note que les entretiens et points d'étape sont très bien perçus localement. C'est une avancée mais les problèmes demeurent. Concernant les groupes de travail ouverts à l'ensemble du personnel, même si l'idée semble bonne, le choix des thèmes et des modalités de mise en œuvre posent question. Les thèmes n'ont pas été définis collectivement mais imposés par l'administration. Pour le groupe "instances", ceux qui n'ont pas d'expérience d'élue ni la connaissance des textes pourront difficilement émettre un avis éclairé. De plus, le fonctionnement des instances est déjà régi par les textes AEFÉ ! Quel est donc l'objectif de ce groupe de travail et était-il prioritaire ? Pour le second groupe de travail, autant le travail sur la communication interne est légitime, autant on peut s'interroger sur la pertinence d'une réflexion sur la communication externe qui, pour l'essentiel, ne dépend pas des personnels mais uniquement de l'administration. Pour la FSU et les personnels, un groupe de réflexion sur "les conditions de travail" paraît incontournable d'autant que le principe de l'enquête sur les risques psychosociaux (RPS) n'a pas été retenu par la direction de l'AEFE.

Le Directeur adjoint confirme que le périmètre du groupe de travail sur les instances était sûrement maladroit. Un autre groupe de réflexion sur la souffrance au travail reste possible.

La FSU interroge sur le suivi des victimes de harcèlement. Le DRH précise que la DRH adjointe est en relation régulière avec les victimes, que la protection fonctionnelle leur a été accordée et qu'elles peuvent faire appel à la cellule d'écoute de la MGEN.

En marge de la situation à Valence, la demande du CHSCT de saisine de l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant est évoquée. Le SG nous informe que cette saisine a eu lieu le 8 avril (*soit presque un mois après le vote en CHSCT, ndlr*), qu'une première relance a été faite le 21 avril et une seconde le 6 mai. L'Agence n'a reçu aucune réponse à ce jour. Le SG va réintervenir avec l'appui de l'ISST afin, a minima, d'obtenir un accusé de réception.

## **3. Situation et protocole sanitaire dans le réseau**

### Questions posées par la FSU

- a) Situation sanitaire dans le réseau : quels sont les dispositifs mis en place par l'employeur pour répondre à son obligation d'assurer la sécurité de ses employés, dans les pays où la situation sanitaire est alarmante ?
- b) Les protocoles sanitaires des établissements du réseau doivent bien entendu respecter les normes sanitaires établies par les autorités locales, mais peuvent, après consultation des instances, aller au-delà pour garantir au maximum la sécurité de la communauté éducative. Compte tenu de la situation sanitaire et du protocole

établi après consultation des instances, un établissement du réseau peut choisir l'enseignement à distance alors même que les autorités locales choisissent de maintenir l'enseignement en présentiel, au moins en partie. L'Agence peut-elle le rappeler aux chefs d'établissements, en lien avec les postes diplomatiques, en réaffirmant la sécurité comme objectif prioritaire, quelles que soient les tensions politiques locales (ex : Buenos Aires) ?

La FSU a souhaité revenir sur certaines situations explosives sur le plan sanitaire. Des protocoles ont été mis en place l'année dernière, mais dans de nombreux pays, les instances n'ont pas été réunies et/ou ces protocoles n'ont pas évolué. Malgré les préconisations de l'AEFE, le comité de suivi n'a pas été mis en place partout. La FSU demande que les protocoles soient réactualisés dans les instances ou que l'évolution sanitaire soit analysée et discutée dans ce comité.

L'Agence nous renvoie systématiquement aux directives locales en ce qui concerne les plans sanitaires. Or, il y a des établissements français ouverts dans des pays où les autres établissements sont fermés. Il semblerait que la priorité soit donnée avant tout à l'ouverture de l'établissement et non à la sécurité de la communauté éducative. Par exemple, à Buenos Aires, deux directives contradictoires existaient : celle de l'Etat qui prônait la fermeture des établissements, celle de la municipalité qui souhaitait leur ouverture. La cheffe d'établissement a fait le choix de laisser l'établissement ouvert sans demander l'avis de l'instance. Cette décision est incompréhensible au regard de la situation sanitaire. Les personnels ne le comprennent pas non plus et un préavis de grève a été déposé à ce sujet.

Ailleurs, l'Agence s'en réfère aux textes français, mais pour ce qui est de l'Inde, la réponse donnée ne correspond pas à l'urgence de la situation dans ce pays, malgré l'envoi prochain de vaccins. A Mumbai, un retour en présentiel le 10 mai était envisagé. Est-ce bien raisonnable ? La FSU précise qu'à Delhi, alors que les entreprises ont réagi en rapatriant leurs personnels, la réponse de l'Agence se limite aux personnes vulnérables. Faut-il attendre qu'un drame advienne ? La FSU demande que les personnels qui le souhaitent puissent télétravailler depuis leur pays d'origine.

Pour Madagascar, la FSU demande que les établissements soient fermés si la situation s'aggrave.

En Inde, à Madagascar comme ailleurs, la FSU rappelle avec force que la sécurité de tous doit être la priorité. Il en va de la responsabilité personnelle du directeur de l'Agence, du chef d'établissement, de l'Ambassadeur et du ministre des Affaires étrangères.

Le Directeur de la DDAR assure que l'Agence rappelle aux établissements que les instances doivent être réunies en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Pour Buenos Aires, la CHSCT sera réunie dès le retour de leurs congés pour définir le protocole à mettre en œuvre.

La FSU propose ces deux avis au vote :

**AVIS 1** : Dans le contexte de la situation sanitaire catastrophique en **Inde**, les personnels des établissements AEFE doivent pouvoir assurer leurs missions à distance depuis la France ou leur pays d'origine, s'ils le souhaitent et le peuvent.

**AVIS 2** : Si dans un pays la situation sanitaire liée à la pandémie se dégrade fortement, mettant en danger les personnels des établissements AEFE, ceux-ci doivent pouvoir assurer leurs missions à distance s'ils le souhaitent et le peuvent.

Le directeur comprend les deux avis mais il rappelle que les décisions sont prises en lien avec les postes diplomatiques. Il appelle l'attention des membres du CHSCT sur les conséquences qu'auraient ce genre de décisions qui divisent les personnels et les familles de nos établissements et qui différencient les personnels en fonction de leur nationalité. Il se dit dans l'incapacité de prendre une décision d'ordre général qui, selon lui, viderait nos établissements.

La FSU répond qu'elle est bien consciente des implications et que toutes les situations particulières ne pourront pas être réglées par ces avis. Les personnels désireux de partir ne sont pas si nombreux et ils sont actuellement déjà en travail à distance. Les familles, elles, n'ont pas l'interdiction de partir. Statistiquement, s'ils restent dans le pays, il est évident que des personnels seront atteints du COVID. Comment seront-ils pris en charge en cas de forme grave ? La FSU aurait manqué à ses devoirs en ne proposant pas ces deux avis.

Le directeur comprend ce sentiment dans le réseau avec l'usure et la pression des parents entre autres mais il ajoute que "nous sommes des fonctionnaires, nous représentons l'Etat et le service public".

Il fait procéder au vote des deux avis proposés par la FSU qui recueillent un avis favorable à l'unanimité (seuls votent les représentants des personnels).

#### **4. Campagne de vaccination**

Question posée par la FSU. Mise en œuvre du droit à la vaccination dans le réseau. Quel est le bilan de l'application dans le réseau de la note du Directeur du 23 mars ? Que compte faire l'Agence lorsque le poste diplomatique et/ou l'établissement n'ont pas mis en œuvre ces instructions et que les personnels ayant droit à la vaccination n'ont donc pas pu se signaler au médecin de l'ambassade ? Lorsqu'aucune solution concrète (si ce n'est un hypothétique "passage en France") n'a été pour l'heure apportée aux personnels qui ont signalé leur éligibilité à la vaccination, quels sont les dispositifs envisagés par l'employeur public, en lien avec la tutelle, pour permettre l'accès effectif à ce droit ? Depuis la note du 23 mars, la réglementation française évolue, et de nouveaux personnels ont droit à la vaccination (tous les personnels de plus de 55 ans, notamment); Comment l'Agence compte-elle appliquer cette évolution dans son réseau ?

Cette question a été traitée dans l'introduction du directeur.

### **Suivi de CHSCT**

#### **1. Premiers secours**

Questions posées par la FSU.

- a) Les membres de l'EPN viennent (enfin) de signer leur lettre de mission alors qu'ils-elles avaient déjà commencé à travailler début septembre. Des consignes claires ont-elles été données aux établissements concernés afin que tou-te-s nos collègues soient rémunéré-e-s quel que soit leur statut ou emploi de recrutement ?
- b) Lors du CHSCT du 15 décembre 2020, il avait été annoncé que la question des référent-e-s de zone « devrait être réglée dans un futur proche ». A l'heure actuelle, les établissements sont déjà en train de préparer la rentrée prochaine en ajustant les répartitions de service et les moyens horaires. L'expérience des années précédentes, ainsi que les formations continues de cette année, ont montré, sans aucune ambiguïté, l'importance du rôle de référent-e de zone, que ce soit pour les personnels de Direction ou pour les formateur-trice-s PSC. Aussi, afin que la mise en place des référent-e-s de zone soit effective et opérationnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2021, l'Agence a-t-elle avancé sur les questions d'indemnisation des collègues concerné-e-s ? Ces dernier-ère-s ont-ils-elles été désigné-e-s ? Quand l'Agence compte-t-elle informer les établissements et les collègues ?
- c) Note sécurité du Directeur du 11 novembre 2020 : l'objectif de l'Agence de former 80% des agents aux premiers secours d'ici 2030 est bien en-deçà des objectifs fixés par la circulaire interministérielle de 2018, qui prévoit ce pourcentage dès décembre 2021. Suite au questionnement de la FSU, lors de la séance du 15 décembre, le Directeur avait répondu qu'il reverrait cette échéance avec la conseillère sécurité. Qu'en est-il ?

Face à la réponse écrite mais incomplète de l'Agence, à certains choix opérés sans concertation et à l'urgence de plusieurs dossiers, la FSU demande la tenue rapide d'un groupe de travail. Celui-ci a été accepté et aura lieu le 18 mai au matin.

## **2. Bilan de l'appel d'offre relatif à l'extension du dispositif d'accompagnement psychologique individuel**

Question posée par la FSU. Lors du CHSCT du 15 décembre, l'Agence a indiqué avoir lancé une étude de marché en faveur d'une cellule d'écoute et d'accompagnement individuel à l'échelle du réseau. Pourrait-on faire un point sur ces recherches et sur les décisions prises par l'Agence en la matière ? Pourrait-on avoir un bilan du nombre d'appels reçus par cette cellule à ce jour? (FSU)

On a eu l'information par la Newsletter mais on aurait vraiment aimé avoir l'information en amont du CHSCT alors que le CHSCT avait initié le développement du dispositif.

Il apparaît que dans certains établissements, les personnels n'ont pas eu l'information. Serait-il possible de faire un rappel ?

Le DRH précise que 25 entretiens ont été menés par la MGEN : 73% concernaient des enseignants et 91% étaient des femmes. Ils concernaient majoritairement des situations familiales difficiles ou des problèmes liés à la charge de travail.

La FSU indique que dans certains établissements des personnels n'ont pas eu connaissance de cette cellule d'écoute, ce qui étonne la Directeur. Il rappelle qu'elle a été mise en place il y a deux ans pour l'Afrique et étendue ensuite au monde entier ; la lettre d'information de l'Agence, l'a mentionnée en décembre.

La FSU estime qu'il est sans doute nécessaire de mieux informer les collègues pour qu'ils s'en saisissent pleinement. Au CHSCT du 15 décembre, un appel d'offres pour pérenniser cet accompagnement dans tout le réseau avait été annoncé.

Le DRH indique que dans l'urgence, il a été décidé que la MGEN continue pendant un an et qu'un appel d'offres sera lancé pour l'année prochaine. D'autre part, il nous informe que la MGEN a mené 4 temps de formations en distanciel (protéger sa voix), ainsi que des conférences en distanciel avec des thématiques au choix.

## **3. Commissions HSCT dans le réseau**

Question posée par la FSU. Bilan sur la mise en place et le fonctionnement des Commissions HSCT et des CHS de la communauté scolaire dans le réseau

La FSU rappelle que le bilan de 2019-20 n'a jamais été effectué ; nous sommes dans l'attente de celui de 2020-21. Ces bilans sont en effet essentiels pour pouvoir mener la réflexion autour des instances locales comme cela a été envisagé par le Secrétaire général lors d'un précédent CHSCT. La SGA rappelle le contexte pandémique et la surcharge de travail que subissent de fait les personnels de centrale. Les bilans seront présentés lors du prochain CHSCT du 17 juin 2021.

## **4. Mise en place d'un document unique dans les établissements indiquant l'ensemble des coordonnées et procédures d'appel d'urgence**

Question posée par la FSU. La FSU s'interrogeait, lors du CHSCT du 15 décembre dernier, sur la clarté des procédures face à des urgences comme celle survenue à Haïti et qui peuvent se produire dans d'autres établissements dans le monde. En tant qu'employé-es d'un établissement à l'étranger, les personnels devraient disposer d'un document qui émane de l'administration, avec toutes les procédures et les numéros d'appels d'urgence 24h/24h, 7jrs/7. La FSU avait demandé qu'une fiche explicite soit rédigée, dans tous les établissements du réseau, et communiquée à l'ensemble des personnels. Qu'en est-il de cette demande ? L'Agence a-t-elle envoyée un modèle « type » à ses établissements ?

L'AP de Paris assure que l'Agence en est toujours au stade de la réflexion ! Il est envisagé de corréliser ce document au chantier de la maquette PPMS et à la réorganisation de la cellule de veille de l'Agence.

Pourquoi attendre ? La FSU propose de réaliser cette fiche dès à présent et de l'intégrer par la suite aux documents en préparation.

## **5. Point d'étape sur les actions de prévention des RPS dans le réseau, en direction des élèves**

Question posée par la FSU. En liaison avec les réponses données par le Directeur lors de la réunion COVID du 4 décembre et du CHSCT du 15 décembre 2020, il avait été envisagé des actions de prévention des risques psychosociaux dans le réseau, notamment en direction des élèves, et particulièrement pour celles et ceux des classes à examen (appel à la vigilance, création d'une cellule d'écoute locale identifiée et constituée, boîte à idées sur ce qui se fait déjà et a fait ses preuves dans le réseau...). Qu'en est-il ?

La directrice de la DEOF indique que ses services travaillent sur ces questions et qu'ils font de la prévention. La fiche de poste de l'IA IPR vie scolaire intègre d'ailleurs désormais cette problématique. La personne recrutée aura donc en charge ces questions dans les mois à venir. La FSU s'étonne que cela n'ait pas encore été mis en place dans la conjoncture actuelle compte tenu de la pression que peuvent subir les élèves des classes à examen, notamment ceux de 1ère et de terminale.

### **Questions diverses**

#### **Liban**

La FSU intervient sur la réponse écrite de l'AEFE à cette question. Les établissements conventionnés et partenaires accompagnent au plus près les personnels grâce à plusieurs leviers : les instances réunies régulièrement, les équipes de direction sont mobilisées, de nombreux établissements disposent de psychologues et/ou de médecins scolaires. Le SNES-FSU a interrogé ses sections qui contestent cette réponse : elle ne correspond pas à la réalité sur place. Rien n'est vraiment fait pour accompagner les collègues. Au contraire, ils subissent des injonctions. Certains sont même appelés alors qu'ils sont en arrêt maladie. La charge de travail est lourde pour certains collègues. Nous rappelons la situation des professeurs de lettres convoqués comme correcteurs d'oral sur des journées très lourdes et pour lesquels nous étions déjà intervenus. On ne peut donc pas parler d'accompagnement individuel face à la crise. L'AEFE ne donne aucune réponse à notre présentation.

#### **Prise en charge des frais de quatorzaine**

La SGA explique que la réflexion est en cours pour les primo arrivants ainsi que pour les personnels déjà en poste. Un arbitrage sera présenté au CA du 24 juin.

La FSU ne peut se satisfaire de cette réponse. En effet, les collègues prennent actuellement leurs dispositions pour organiser leurs déplacements durant leurs congés d'été. La question des coûts, parfois exorbitants, est fondamentale.

La FSU demande que la délibération soit présentée en urgence aux membres du CA. Cette question est posée régulièrement par la FSU depuis le début de cette année 2021 ; aussi, attendre juin met les personnels en difficulté et contraint certains à rester à nouveau dans le pays d'exercice. Le Directeur soutiendra la délibération au CA qui sera examinée le 24 juin.

#### **Angola**

Question posée par la FSU. Pouvez-vous faire un point de situation de l'établissement de Luanda en Angola ? Les conflits au sein de l'équipe de direction dégradent les conditions de travail de l'ensemble des personnels et mettent l'établissement en péril.

L'AEFE en convient : un conflit divise l'équipe de direction et nuit effectivement au climat interne de l'établissement. Un nouveau proviseur est nommé pour la rentrée prochaine et il aura comme mission de permettre à l'établissement de retrouver la sérénité. Cet établissement est suivi avec la plus grande attention en lien avec le poste diplomatique.

Pour la FSU, le problème malheureusement va bien au-delà de ce personnel qui a lui-même subi la situation. La FSU rappelle que les personnels sont particulièrement inquiets et ils s'interrogent vraiment sur la possibilité qu'aura le nouveau chef d'établissement à ramener la sérénité dans l'établissement.

## **Ethiopie**

Question posée par la FSU. La situation à Addis Abeba est particulièrement inquiétante en raison du contexte sanitaire et politique (élections du 5 juin). Suite à la réunion qui a eu lieu le 15 avril entre les représentants des personnels et l'Ambassadeur, qu'en est-il de l'éventuelle envoi de vaccins et d'oxygénateurs par le MEAE ? Les personnels de l'établissement sont autorisés à quitter le territoire à partir du 23 avril, pourront-ils poursuivre leur mission en distanciel après les congés scolaires depuis la France ?

L'AEFE précise que l'Ambassadeur s'est rendu le jeudi 15 avril au lycée afin de rencontrer les représentants des personnels en présence du proviseur. Il a ainsi pu répondre à leurs questions sur les sujets qui les préoccupent en matière de vaccination, de rapatriement sanitaire ainsi que de calendrier de fin d'année, avec en particulier la tenue des examens dans le contexte des élections du 5 juin. Les collègues devront être présents à Addis-Abeba le lundi 10 mai pour la reprise qui se fera en présentiel pour les classes à examen et en distanciel du 10 au 21 mai pour les autres niveaux. Une nouvelle réunion du CHSCT aura lieu le mardi 18 mai pour réévaluer la situation.

La FSU précise que sur place les collègues n'ont toujours aucune nouvelle de l'Ambassade ni du lycée concernant un nouveau protocole. Les collègues restent très inquiets.

Le Directeur note cette inquiétude et indique que l'Ethiopie fait partie des pays prioritaires pour l'envoi de vaccins.